



Le courrier de **LA HOUVE ET DU PAYS BOULAGEOIS**

La lettre d'information de la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois

Collecte des déchets ménagers : des changements en vue!



RESTAURATION
SCOLAIRE

page 3



MODE DE
COLLECTE DES
DÉCHETS

page 4 et 5



NOUVELLES
MOBILITÉS...
ÇA BOUGE !

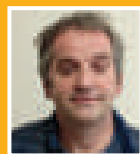
page 6 et 7



PLAN LOCAL
D'URBANISME
PLUi

page 8

LES VICE-PRÉSIDENTS DE LA CCHPB APRÈS LES ÉLECTIONS DU 19 AOÛT 2021



1^{er} Vice-président

Monsieur Philippe SCHUTZ

L'aménagement, l'urbanisme, Petite Ville de Demain, l'habitat, ou la rénovation des bâtiments communautaires,



2^{ème} Vice-président

Monsieur Denis BUTTERBACH

La politique de santé du territoire, d'accès aux soins et du développement des structures de santé sur le territoire, de l'action sociale et solidaire et de la politique sportive, culturelle et touristique d'intérêt communautaire.



3^{ème} Vice-président

Monsieur Jean-Claude BRETNACHER

L'assainissement collectif, non collectif et des eaux pluviales



4^{ème} Vice-président

Monsieur Franck ROGOVITZ

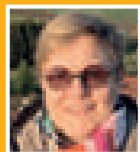
L'administration générale des services, les ressources humaines, la mutualisation et les finances



5^{ème} Vice-président

Monsieur Thierry UJMA

Les circuits courts, l'alimentation durable, la restauration collective, le développement du numérique, la transition écologique et le Plan Climat Air Énergie Territorial



6^{ème} Vice-président

Monsieur Roselyne DA SOLLER

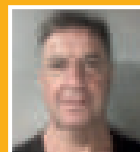
La collecte et le traitement des déchets et ordures ménagères et la promotion des nouvelles filières de recyclage



7^{ème} Vice-président

Madame Christine THIEL

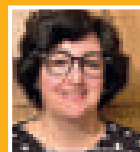
La petite enfance, l'animation périscolaire et la parentalité



8^{ème} Vice-président

Monsieur Patrick PIERRE

L'accessibilité aux services publics, les services aux communes, les services à la personne et de la communication



9^{ème} Vice-président

Madame Ginette MAGRAS

La formation tout au long de la vie, le lycée professionnel, l'insertion professionnelle, l'emploi, la mobilité et les relations avec les établissements scolaires du territoire.



L'édito du Président

La disparition d'André Boucher, au cœur de l'été, nous a tous affectés. Offrir de nouveaux services aux habitants, développer notre territoire furent ses priorités quels que soient les mandats exercés. Ce sont également les nôtres.

La persistance de la crise sanitaire n'a pas affecté outre mesure nos services et je tiens à saluer leur mobilisation dans ce contexte inédit.

Vos élus ont également été très actifs pour nourrir la réflexion, le débat et proposer des actions quant aux orientations et stratégies à développer à l'échelle communautaire pour les années à venir. Elles sont transcrites dans le Pacte territorial de relance et de transition écologique validé à l'automne et dans le Plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration.

La transition écologique est au cœur de ces propositions avec la déclinaison opérationnelle à partir de 2022 du Plan climat air énergie du territoire (PCAET), fruit d'une très large concertation à l'échelle de notre territoire. Vous en trouverez quelques exemples concrets dans ce numéro. La valorisation de nos déchets, toujours plus encadrée par la loi, s'inscrit également dans cette démarche responsable. Nous devons collectivement, et malgré les imperfections du système, adopter de nouvelles habitudes de tri.

Bonne année 2022 à toutes et tous.

Le Président,
Jean-Michel BRUN

RESTAURATION SCOLAIRE

Plus de local, plus de bio, plus de qualité !

La Communauté de communes a toujours eu la volonté d'offrir des produits de qualité aux enfants des 20 écoles et 3 établissements petite enfance dont les repas sont confectionnés par la cuisine centrale communautaire.

Le point sur les nouveautés de la rentrée.

Grâce à un partenariat avec les chambres d'agriculture de Moselle et Meurthe-et-Moselle, la CCHPB a pu contractualiser avec de nombreux producteurs locaux.

Depuis le 1^{er} septembre,

+ de 60%

des produits achetés
en cuisine sont issus :

- De l'agriculture biologique
- De produits bénéficiant de labels de qualité ou d'indication de provenance
- De produits issus de filières courtes et produits localement



Même ailleurs, des produits de qualité

Tous les produits proposés par la cuisine ne peuvent évidemment pas être originaires de notre région. Ainsi, dès que possible, en complément de nos produits locaux, nous pourrions proposer des produits :

- Labellisés : poissons issus de pêches durables (la cuisine ne propose pas de poisson tropical), produits bénéficiant d'une indication géographique de production (AOC - IGP) comme les fromages...
- Issus de l'agriculture biologique : agrumes, bananes...



La CCHPB va donc plus loin que les obligations réglementaires qui entrent en vigueur au 01/01/2022, qui fixent le seuil des produits bio ou de qualité à 50 % minimum.

Nos partenaires :

- **Paysan Bio Lorrain :** cette coopérative fournit à la cuisine des produits de qualité provenant d'exploitations agricoles des 4 départements lorrains et du Bas-Rhin : des fruits et légumes, des compotes, de la viande, du fromage, de la crème et des yaourts bio, de l'huile, des pâtes et des légumes secs (pois chiches, pois cassés)
- **Le Bœuf - Elevage Brier** à Rochonvillers élevage familial mosellan
- **Le Poulet - Volailles Siebert**, producteur alsacien qui se fournit dans des élevages du Bas-Rhin et de Moselle
- **Le Porc et l'agneau** - Le Marvaillois, charcuterie artisanale meusienne
- **La Dinde - EARL des Hautes Terres** (57), exploitation familiale du Saulnois
- **Les Yaourts Bio - Ferme des Tormentilles** (57), agriculteur du Saulnois
- **Les Œufs - La P'tite Basse Cour** (57), située à 5 km seulement de la cuisine, à Condé-Northen
- **Les Lentilles Bio - EARL de la Mance** (57), exploitant du Pays Messin



Le courrier de la Houve et du Pays Boulageois - N° 8 - Décembre 2021

Directeur de la publication : Jean-Michel BRUN / Suivi éditorial : Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois

Mise en page et impression : ImprimCom'Est - 57220 Boulay

Photographies : Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois - ArtePlus - 123RF - ECOV - VEOLIA - ONYX EST

Tirage : 11 000 exemplaires / N° ISSN en cours - Dépôt légal à parution.

Collecte des déchets ménagers : des changements en vue !

Dans le cadre des nouvelles consignes nationales sur le tri des déchets plastiques qui entrent en vigueur en 2022 et après un bilan du fonctionnement du système multiflux, la Communauté de communes a fait le choix de modifier dans les prochains mois le mode de collecte des ordures ménagères.

Pourquoi ces modifications ?

Un tri de mauvaise qualité avec le sac orange en multiflux

Le bilan de fonctionnement du système multiflux a permis de faire un point précis sur la qualité du tri du sac orange qui accueille les déchets recyclables.

Il en ressort que :

La moitié des sacs orange sont refusés dans le centre de tri car le tri est de mauvaise qualité. Par conséquent, ces sacs doivent être retirés, ils deviennent des déchets ultimes destinés à être enfouis ou incinérés, ce qui va à l'encontre du geste de tri et entraîne des surcoûts importants.

Le traitement d'un sac orange non conforme coûte aujourd'hui plus cher à la collectivité que le traitement des déchets non recyclables. (380 € par tonne).



Un geste de tri globalement simplifié

L'ensemble du territoire français est soumis à partir de 2022 à l'extension des consignes de tri qui va permettre un geste de tri plus simple en élargissant la liste des emballages recyclables. Ainsi, par exemple, les emballages plastiques des journaux et magazines, tubes sachets... pourront être recyclés en plus des emballages déjà valorisables : bouteilles, conserves, cartonnettes...

Une taxation de plus en plus forte des déchets non recyclés

Entre 2020 et 2025, la taxe appliquée par l'Etat sur les déchets non recyclés sera multipliée par 5 dans le but de réduire l'empreinte environnementale. Il est donc important de réduire la part de ces déchets.



Un bac bleu pour le papier et les petits cartons à partir de mars 2022.

Un bac jaune pour les déchets plastiques au dernier trimestre 2022.

Quels seront ces changements ?

⚠ La fin du sac orange

La collecte en porte-à-porte des déchets ménagers ne sera plus basée sur un système à 3 sacs **mais à 2 sacs**. Le sac orange disparaîtra progressivement et **seuls les sacs bleus et verts continueront d'être collectés** à domicile chaque semaine.

➤ Mise en place de points d'apport volontaire pour le recyclage

Dans chaque commune de la CCHPB, sur le même modèle que la collecte du verre, des bornes de collecte des déchets recyclables vont être mises en place.

Ces aires de collecte comprendront les bacs à verre, et les deux nouveaux bacs installés : un bac bleu pour le papier et les petits cartons installé à partir de mars 2022 et un bac jaune pour les déchets plastiques installé à partir du dernier trimestre de 2022. Il est important de séparer le papier des plastiques pour préserver sa qualité, les plastiques sales devenant bientôt recyclables (barquettes alimentaires par exemple).

➤ Quel Calendrier ?



La CCHPB réalisera plusieurs supports de communication dans les prochains mois pour continuer à vous informer sur ce changement important dans le domaine des ordures ménagères et sur toutes les modalités pratiques de ce nouveau système.

Nouvelles mobilités... ça bouge !



Dans un contexte de transition écologique et de hausse des prix des carburants, la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois travaille sur plusieurs dossiers qui concernent la mobilité et les déplacements de ses habitants. On fait le point.

1. Covoiturage

L'aménagement de l'aire de Varize est une réussite. Construite en 2019 et financée en grande partie par la SANEF dans le cadre du réaménagement du péage de Varize, l'aire de covoiturage de 50 places est aujourd'hui très utilisée par les nombreux actifs travaillant notamment dans l'agglomération messine. L'aire est gratuite, ouverte à tous 24h/24, 7 jours sur 7.

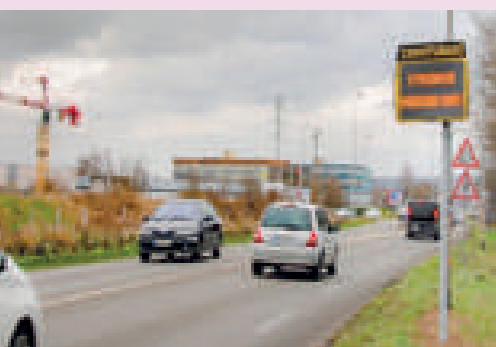
➤ **Bientôt des lignes de covoiturage !**

En 2022, la CCHPB va mettre en place deux lignes de covoiturage spontané pour les déplacements du quotidien sur 2 axes très empruntés :

- Boulay – Metz
- Boulay – Bouzonville.



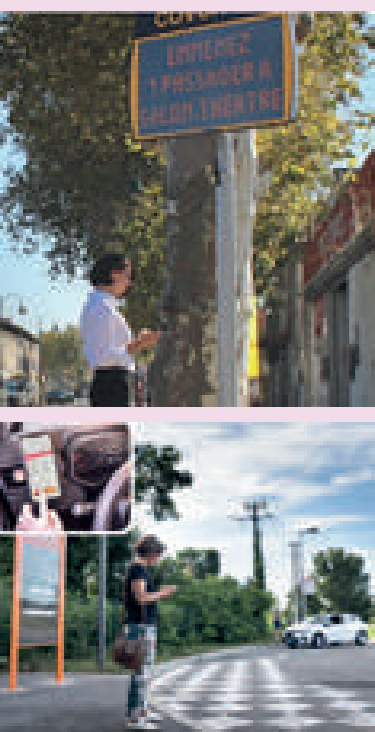
Ce projet est mené en partenariat avec l'Eurométropole de Metz et la Communauté de communes du Bouzonvillois - 3 Frontières.



➤ **Comment ça marche ?**

Le fonctionnement de ces lignes s'inspire des transports en commun collectifs.

- 1 Je dois me déplacer.
- 2 Je me rends à l'arrêt matérialisé dans ma commune.
- 3 Je choisis ma destination.
- 4 Les automobilistes sont informés de ma demande via une signalétique adaptée ou une application mobile.
- 5 Un conducteur peut alors s'arrêter et m'emmener jusqu'à ma destination.



Les atouts d'un service de proximité

La mise en place de ces lignes s'accompagnera de la mise à disposition d'outils numériques pour faciliter son utilisation. Comme pour les sites de covoiturage traditionnels, le but est de créer une communauté d'utilisateurs via une application numérique, permettant, le cas échéant, le partage de frais entre le conducteur et le passager...

2. Bornes de recharge pour véhicules électriques

Installation des bornes de recharge pour véhicules électriques : travaux prévus en 2022
Fin 2020, la CCHPB a répondu à l'appel à projets lancé par la Région pour le financement de bornes de recharge pour véhicule électrique. Les travaux seront exécutés pendant l'année 2022.

- Création de deux stations de recharge avec des bornes classiques, à Falck et à Boulay, sur la place du marché pour ces deux sites.
- Mise en place d'une station de charge rapide sur la zone commerciale de Boulay. Cette station sera équipée de quatre bornes à haute puissance afin de permettre une charge rapide des véhicules équipés.



3. Schéma cyclable intercommunal

La CCHPB a lancé l'élaboration de son schéma cyclable. Ce document, réalisé avec le soutien de l'ADEME, doit conduire à l'élaboration d'un plan d'actions pour :

- **Promouvoir** l'usage du vélo au quotidien par des actions de formation, d'information et de communication
- **Réfléchir** à la mise en place de nouveaux services liés à la pratique du vélo : par exemple des ateliers de réparation, des stations de gonflage en libre-service ou simplement compléter l'offre de stationnement vélo
- **Planifier** sur plusieurs années le développement d'itinéraires cyclables sur le territoire intercommunal : itinéraires de loisir mais aussi aménagements pour les déplacements du quotidien



Enquête grand public : un grand merci !

Vous avez été très nombreux, près de 1000 participants, à répondre à l'enquête grand public que nous avons mis en ligne cet été. Vos observations et vos attentes seront très utiles pour aider les élus à définir la stratégie cyclable du territoire.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

validation du projet politique et programmation des futures zones d'extension

Les travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) avancent. Dans les prochaines semaines, les élus débattront du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui sera le document cadre du PLUi. Parallèlement, ils travailleront sur la formalisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), un document qui leur permettra de préciser les principes d'aménagement des futures zones d'extension.

L'état d'avancement du document { Le PLUi est composé de
4 documents principaux :

1. Le rapport de présentation

Ce rapport comporte en préambule un diagnostic qui présente l'état initial de l'environnement. Ce document a été réalisé en 2018 et 2019 et est disponible sur notre site Internet. Il sera complété en fin d'étude par l'ensemble des justifications des choix opérés par les élus dans le PLUi.

2. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

C'est ce document qui a été travaillé tout au long de l'année 2021 lors d'ateliers avec les représentants de chaque commune. Il est le projet politique du territoire et traduit les principes qui dictent la réalisation du document.

En ce qui concerne la CCHPB, le travail s'est orienté sur 3 ambitions qui seront soumises au vote du conseil communautaire au début de l'année 2022

- Une ambition démographique, pour poursuivre la dynamique démographique des dernières années autour de la ville-centre, Boulay (objectif + 10 % de population d'ici 2032)
- Une ambition économique, pour permettre un développement économique du territoire et maintenir l'offre de services existante et de qualité
- Une ambition environnementale et patrimoniale, pour préserver le patrimoine architectural et environnemental de la CCHPB

3. Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Elles sont essentielles car pour chaque nouvelle zone d'habitat, ou zone existante qui nécessite un aménagement particulier, elles vont déterminer les grands principes d'aménagement qui devront être respectés lors des aménagements : type d'habitat, aménagements paysagers, voirie... Ces documents seront élaborés au premier semestre 2022 pour les 37 communes.

4. Le règlement graphique et écrit

Une fois le travail sur les OAP terminé, les élus s'attaqueront au règlement qui comprend l'ensemble des zonages des zones urbaines, naturelles et agricoles et des règles de construction qui s'y appliquent.

La concertation avec le public

Les modalités de concertation avec le public, détaillées dans nos précédents numéros, sont à retrouver sur notre site internet : www.houvepaysbouloageois.fr/vie-quotidienne/urbanisme/plui
Une question sur le PLUi ? Envoyez-nous un mail à plui@cchpb.net